

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2019

**NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE : 33**

L'an deux mille dix-neuf et le treize mai à 18 heures 00,

**NOMBRE DE MEMBRES
PRESENTS : 23**

Le Conseil Municipal de la Commune de FOS-SUR-MER s'est réuni en l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean HETSCH, Maire ;

Etaient présents :

**NOMBRE DE SUFFRAGES
EXPRIMES :**

Mesdames et Messieurs Philippe POMAR, Philippe TROUSSIER, Monique POTIN, Bernard DUCOGNON, Mariama KOULOUBALY ABELLO, Christian PANTOUSTIER, Adjoint.

**29 POUR LES POINTS 1 A 3
25 POUR LE POINT 4
29 POUR LES POINTS 5 A 7
25 POUR LE POINT 8
29 POUR LES POINTS 9 A 16**

Mesdames et Messieurs, Jeanine PROST, Louis MICHEL, Bernadette VILLECROZE, Daniel HUMBLET, Jean-Yves DUBOC, Richard GASQUEZ, Christine CARTON, Claudie BIGOTTE, Fabienne CAUWET DELILOUCA, Nathalie D'AMELIO BENGUERRACH, Caroline ROCH, Jean-Michel LEROY, Mamadou N'DIAYE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Jean FAYOLLE, Conseillers Municipaux.

DATE DE LA CONVOCATION :

07 mai 2019

Procurations étaient données à :

M. Philippe TROUSSIER par Mme Anne-Caroline WALTER CIPREO
M. Jean HETSCH par René RAIMONDI
M. Philippe POMAR par Mme Lydie GAGNERIE
Mme Monique POTIN par M. Cédric ALOY
Mme Mariama KOULOUBALY ABELLO par M. Hugo GABELIER
M. Philippe MAURIZOT par Mme Nathalie BROGNIET

Absent(s) :

Mme Simone ALOY
Mme Marie-José GRANIER
M. Hervé GAMES
M. Jacky CHEVALIER

Secrétaire de Séance :

Mme Caroline ROCH, Conseillère municipale.

Liste des décisions du Maire prises depuis la séance du 08 avril 2019

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2019

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 :

Approuve le procès-verbal de la séance du 08 avril 2019.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

ADOPTÉE

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Délibération n°2019-75

2. Répartition de la subvention aux coopératives scolaires 2ème trimestre 2019

Monsieur Bernard DUCOGNON donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 :

Approuve la répartition par école des montants de subventions qui permettront le fonctionnement des coopératives scolaires pour le 2ème trimestre 2019.

Article 2 :

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 3 :

Autorise Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

ADOPTÉE

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Délibération n°2019-76

3. Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Prud'homie de pêche de Martigues

Monsieur Philippe POMAR donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 :

Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 500€ à la Prud'homie de pêche de Martigues.

Article 2 :

Dit que la Prud'homie devra présenter à l'assemblée délibérante de la collectivité un rapport détaillant l'utilisation de la subvention.

Article 3 :

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 4 :

Autorise Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

ADOPTÉE

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Délibération n°2019-77

4. Bilan des acquisitions et cessions 2018

Monsieur Philippe TROUSSIER donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 :

Approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2018.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

ADOPTÉE

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Abstentions Philippe MAURIZOT, Nathalie BROGNIET, Isabelle ROUBY, Jean FAYOLLE)

Délibération n°2019-78

**5. Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle communale cadastrée section
AL n°306 au Mazet Mistral**

Monsieur Philippe TROUSSIER donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 :

Constate la désaffectation du bien appartenant au domaine public routier communal sous la référence cadastrale section AL n°306, d'une emprise de 5 mètres carrés, situé Place de la Nation Gardiane le Mazet Mistral à Fos-sur-Mer.

Article 2 :

Prononce le déclassement du domaine public routier communal de la partie de parcelle cadastrée section AL n°306.

Article 3 :

Autorise Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

ADOPTÉE

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Délibération n°2019-79

**6. Acquisition des parcelles cadastrées section BL n°292, 294, 295 situées rue Max
Bacharetti à la SCI Bellevue**

Monsieur Philippe TROUSSIER donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 :

Approuve l'acquisition auprès de la SCI Bellevue, représentée par Monsieur Causse George, des parcelles cadastrées section BL n°292, 294, 295, situées rue Max Bacharetti, d'une superficie de 1269 mètres carré, pour un montant total de 95 175 euros HT, soit un montant de 75 euros par mètre carré.

Article 2 :

Dit que le transfert de propriété sera constaté par un acte notarié.

Article 3 :

Désigne l'étude de Maître DURAND, Notaire à Fos-sur-Mer, pour constater le transfert de propriété.

Article 4 :

Dit que les frais notariés incomberont à la Commune en qualité d'acquéreur.

Article 5 :

Autorise le Premier Adjoint à signer l'acte authentique.

Article 6 :

Autorise M. le Maire à signer la présente délibération.

ADOPTÉE

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Délibération n°2019-80

**7. Cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AL n°306 au Mazet
Mistral**

Monsieur Philippe TROUSSIER donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 :

Approuve la cession à Monsieur et Madame ALO Maxime d'une partie de la parcelle cadastrée section AL n°306, située Place de la Nation Gardiane au Mazet Mistral à Fos-sur-Mer, d'une superficie de 5 mètres carrés, pour un montant de 375 euros HT, soit un montant de 75 euros au mètre carré.

Article 2 :

Dit que le transfert de propriété sera constaté par un acte notarié et que les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur.

Article 3 :

Désigne Maître Magali LUBRANO DI CICCONE, notaire à Martigues pour constater le transfert de propriété.

Article 4 :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que la présente délibération.

ADOPTÉE

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Délibération n°2019-81

8. Approbation des nouvelles dispositions relatives à l'indemnisation des astreintes

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 :

Approuve l'abrogation de la délibération 2015-110 du 29 juin 2015.

Article 2 :

Approuve ces nouvelles dispositions à compter du 1^{er} juin 2019.

Article 3 :

Charge le Maire ou son représentant de rémunérer, ou de compenser le cas échéant et à défaut, les périodes d'astreintes définies, conformément aux textes en vigueur.

Article 4 :

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal et le seront pour les exercices suivants.

Article 5 :

Autorise Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

ADOPTÉE

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Abstentions Philippe MAURIZOT, Nathalie BROGNIET, Isabelle ROUBY, Jean FAYOLLE)

Délibération n°2019-82

9. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 :

Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour les périodes de juillet et août en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

Article 2 :

Charge Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Article 3 :

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Article 4 :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et ainsi que la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-83

10. Convention de moyens entre le SDIS des Bouches du Rhône et la commune de Fos-sur-Mer en vue de la surveillance des baignades et des activités nautiques saison 2019

Monsieur Jean-Yves DUBOC donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 :

Approuve la convention de moyens entre le SDIS des Bouches du Rhône et la commune de Fos-sur-Mer en vue de la surveillance des baignades et des activités nautiques saison 2019.

Article 2 :

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019.

Article 3 :

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-84

11. Retrait de la délibération n°2019-22 du 14 janvier 2019 portant désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la SPL « Pôle aéronautique Istres-Étang de Berre »

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 :

Approuve le retrait de la délibération n°2019-22 du 14 janvier 2019.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-85

12. Convention à passer avec la Métropole pour l'organisation d'une exposition intitulée « Les trésors engloutis du port de Fos » dans le souterrain de l'Hauture

Madame Claudie BIGOTTE donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 :

Approuve la convention de partenariat à titre gratuit ayant pour objet la création de l'exposition « Les trésors engloutis du port de Fos ».

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe, tout document nécessaire à sa mise en œuvre, ainsi que la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-86

13. Avenant à la convention d'objectifs et de financement 2016/2019 modifiant les définitions et les règles de la prestation de service ALSH périscolaire des articles 1 et 2 de la convention générale

Madame Monique POTIN donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 :

Approuve l'avenant à la convention de partenariat avec la CAF relative aux prestations de service des Accueils de Loisirs Sans Hébergement périscolaire.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et ainsi que la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-87

14. Convention d'objectif et de financement de la CAF relative à l'aide aux Loisirs Équitables et Accessibles (LEA)

Madame Monique POTIN donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 :

Approuve la convention d'objectif et de financement relative à l'aide aux loisirs équitables et accessibles pour l'année 2019.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-88

15. Mesure relative à la carte scolaire - Ouverture 10ème classe élémentaire « le Mazet »

Monsieur Bernard DUCOGNON donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 :

Approuve la décision d'ouvrir une 10^{ème} classe dans les locaux de l'école primaire Le Mazet.

Article 2 :

Approuve la prise en charge de toutes les dépenses liées à ces ouvertures de classe.

Article 3 :

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 4 :

Autorise Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-89

16. Avenant de transfert du bail d'occupation du domaine public par la Société Française du Radiotéléphone (SFR) à la SAS HIVORY

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 :

Autorise le transfert d'avenant de la convention conclue entre la commune et la Société SFR vers la SAS HIVORY.

Article 2 :

Dit que les dispositions originales demeurent inchangées.

Article 3 :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-90

Le Maire lève la séance à 18h49.

Le Maire

Jean HETSCH

